

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_80

OBJET :

FINANCES

**OCTROI DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU
COLLEGE ALBERT
SCHWEITZER**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 7 juillet 2022 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 30 juin 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 8 juillet 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint*, Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué*, Delphine DEBATISSE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Vincent MOISSONNIER *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : André CHAUVET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD Pierre BARNET Delphine DEBATISSE Chantal LACOUR Michel CELLIER Vincent MOISSONNIER	Michelle BOUCHET Jean-Luc CHERVIN Véronique MOUILLER Brigitte MACAUDIERE Richard MOUSSE Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20220707-DCM_2022_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 08/07/2022

FINANCES

**OCTROI DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU COLLEGE ALBERT SCHWEITZER**

Daniel Corre, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense, expose à l'assemblée :

Dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) qui a lieu chaque année, quatre municipalités partenaires (Mably, Roanne, Renaison et Riorges) organisent à tour de rôle, une remise de prix aux lauréats du concours sur leur territoire. Cette année, c'est une nouvelle fois la ville de Riorges qui a accueilli la cérémonie.

Ce concours est ouvert aux collégiens de troisième et aux lycéens en France et dans les établissements scolaires français à l'étranger. Pour cette édition 2021-2022, les jeunes participants ont dû rédiger un travail collectif ou individuel, manuscrit ou audiovisuel sur le thème "La fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIe Reich (1944-1945)".

Au regard du choix de la date symbolique arrêtée pour l'évènement, de l'indisponibilité des salles communales appropriées pour l'accueil de la manifestation, des nombreux évènements organisés sur la commune en cette période nécessitant une sollicitation importante des agents municipaux et considérant l'objet de la manifestation, il a été décidé d'un commun accord, d'organiser la cérémonie de remise de prix au Concours National de la Résistance et de la Déportation, au collège Albert Schweitzer.

Pour l'organisation et la tenue de l'évènement, l'établissement a mis à disposition ses locaux, installé la salle dans laquelle s'est déroulée la cérémonie et préparé le goûter servi à l'occasion du verre de l'amitié pour 80 personnes. Par ailleurs, la chorale du collège, accompagnée par leur professeur de musique, a interprété des chants patriotiques, de la même manière qu'à la dernière commémoration du 8 mai 1945.

Au vu de l'implication du collège dans cette cérémonie et de Madame Hémani la principale, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle au collège Albert Schweitzer, d'un montant de 320 €.

Cette aide sera versée à l'issue de la cérémonie qui a eu lieu le samedi 18 juin 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 320 € au Collège Albert Schweitzer ;

2°) précise que cette subvention a pour objet de soutenir l'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) qui a eu lieu le 18 juin 2022.

3°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 8 juillet 2022

Le secrétaire de séance,
André CHAUVET

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN